

La série de documents de travail EDID-GHDI :

Vers les droits et la justice pour et avec les femmes et les filles en situation de handicap

Le mouvement autour des femmes en situation de handicap au Cameroun : mobilisations intersectionnelles et enjeux féministes

Auteure : Irène Flore CHIEWOUO KUETCHE

Droit d'auteur © octobre 2026

« Le mouvement autour des femmes en situation de handicap au Cameroun : mobilisations intersectionnelles et enjeux féministes » **© 2026 par Irène Flore CHIEWOUO KUETCHE est mis à disposition selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 4.0. Pour consulter une copie de cette licence, visitez : https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/deed.fr**

Citer ce document comme suit :

Kuetche, I. F. C. (2026). *Le mouvement autour des femmes en situation de handicap au Cameroun : mobilisations intersectionnelles et enjeux féministes* [Document de travail]. EDID-GHDI, Université de Guelph.

Coordonnées :

Irène Flore CHIEWOUO KUETCHE,
Ph.D en Sociologie, Université de Yaoundé 1
kuetcheireneflore@yahoo.fr

Introduction

Le début de la décennie 90 marque un tournant décisif pour le développement du mouvement associatif au Cameroun. En effet, la loi du 19 décembre 1990 portant sur la liberté d'association marque la reconnaissance par les autorités publiques des droits et des libertés individuelles après plusieurs années de postcolonies marquées par un régime unipartiste et restrictif. Toutefois, les regroupements associatifs existent au Cameroun bien avant les années 90. Des émeutes perpétrées en 1945 en passant par les appels à l'indépendance portés au début des années 1950, il a été enregistré au Cameroun de nombreuses formes de revendication pour la justice sociale, la démocratisation du régime politique, ou encore le respect des Droits de l'Homme (Rapport OSC du Sud, p27).

La libéralisation du mouvement associatif a provoqué une multiplication des structures poursuivant des intérêts divers et regroupées au sein de partis politiques, de groupes d'initiatives communes, de syndicats, de réseaux, d'associations ou d'ONG. Ces deux derniers groupes constituent une importante partie de la communauté communément qualifie de « Société civile ». Celle-ci s'est considérablement développée en Afrique avec les réformes démocratiques et est devenue « *un acteur majeur, distinct et autonome de l'État et du Marché* » (Sibony, 2016 : 2). La société civile au Cameroun représente ce que Abéga qualifie comme étant « *la fraction de la société globale située en dehors des structures de l'État et agissant à travers les structures de type associatives, coopératives ou des organisations de défense des droits et des intérêts hors du cadre des partis politiques »* (Abega, 1999). Elles tirent leur fondement de la volonté d'un groupe de personnes partageant des valeurs communes, qui décident volontairement de se mobiliser pour défendre une cause sociale précise, ce qui fait sa légitimité (Angelet et Weerts, 2005). Ce désir est formalisé auprès d'une autorité administrative qui accorde la légalité d'exister par l'octroi d'un récépissé de déclaration. En 2016, l'on comptait déjà environ 50 000 ONG et associations à but non lucratif déclarées au Cameroun (Cazabat : 20) et fonctionnant sous le principe du volontariat (Diamond, 1999) et surtout pour celles fondées au niveau local. Toutefois, entre la déclaration, le fonctionnement et la production d'impact, l'écart est considérable. Si des idées s'accordent sur l'émergence d'une véritable société civile en Afrique subsaharienne au lendemain d'une forme de libéralisation sociopolitique, il en demeure que la multiplicité des mouvements observée dans les pays, les actions et les causes portées sont structurés par *« des discours et des stratégies complexes qu'une sociologie des acteurs ne saurait ignorer sous peine de s'interdire de comprendre les logiques sociales et politiques à l'œuvre dans les pays du Sud »* (Rapport OSC du Sud : 27). Ces actions incluent la défense de causes qui vont de la lutte contre la pauvreté à la promotion des droits sociaux, en passant par les droits des femmes, ceux des populations dites « vulnérables » et parmi celles-ci le groupe des personnes en situation de handicap.

Au Cameroun, les personnes en situation de handicap (PSH) constituent en effet, selon les discours et l'opinion sociale, une catégorie sociale très « vulnérable ». Ces considérations ont favorisé l'émulation associative pour la promotion des droits des PSH et pour les femmes en situation de handicap (FSH) en particulier. Il se pose tout de même de nombreuses lacunes heuristiques en ce qui concerne les porteurs de ces projets sociaux, les raisons réelles qui orientent les batailles des acteurs, tout comme l'impact de ces actions sur la représentation

individuelle et sociale du handicap, ainsi que sur le processus de transformation sociale (le changement).

L'objectif principal de cette recherche est de comprendre le contexte associatif de déploiement et la structure organisationnelle du mouvement féminin et féministe autour du handicap au Cameroun. Elle répond à la question de savoir quel est le rôle des femmes en situation de handicap dans le mouvement des personnes en situation de handicap d'une part ; et d'autre part comment ces femmes à travers leurs actions militantes, impactent-elles les conditions sociales et les politiques publiques face au handicap au Cameroun. L'analyse part de l'hypothèse selon laquelle les associations de femmes en situation de handicap au Cameroun se structurent à la croisée du mouvement handicap et du mouvement féministe, mais font face à des logiques de marginalisation qui orientent davantage leurs actions vers des stratégies d'autonomisation économique. Aussi, si les mobilisations militantes parviennent à enregistrer des avancées significatives en matière de représentativité et d'insertion discursive dans les politiques publiques, l'impact réel sur l'accessibilité globale et l'égalité effective reste limité par des contraintes structurales et institutionnelles.

Après l'explication du cadre théorique et méthodologique, la restitution des résultats de cette recherche s'ouvre sur une contextualisation du mouvement des personnes en situation de handicap au Cameroun, suivie de la définition du rôle des femmes en situation de handicap dans ce mouvement et dans le déploiement féministe ; et enfin l'impact sociopolitique de leurs mobilisations dans l'espace public camerounais.

1- Cadre théorique d'analyse

Cette recherche s'insère dans le champ de la sociologie des organisations ainsi que celui des disability studies. Elle s'inscrit dans une démarche sociohistorique et inclusive pour analyser les mobilisations autour des femmes en situation de handicap au Cameroun. Ceci revient à comprendre les luttes de divers acteurs pour la cause des femmes en situation de handicap, mais également la place de la femme en situation de handicap elle-même dans ce mouvement de revendication et de redéfinition des rapports sociaux à l'intersection du genre et du handicap.

L'analyse s'appuie d'une part sur la sociologique des mouvements sociaux. Le mouvement associatif renvoie, pour entrer dans la logique d'Habermas (1988), à un espace de réflexion sur les différences et identités socioculturelles, les problèmes sociaux et communautaires. Cette construction amène à s'inscrire dans une approche du lien social au sens de Laville (2000) et de Sibony (2016), qui se manifeste par « une rationalité en valeur et non une rationalité en finalité » (Laville, 2002 : 46). En effet, cette recherche voudrait analyser le mouvement autour de la femme en situation de handicap comme un regroupement volontaire, « hors de la sphère de l'Etat et du marché » (Sibony, 2016), de lutte et de revendications identitaires, une convergence d'intérêts stratégique. Dans ce modèle de solidarité commune, des acteurs sociaux motivés agissent tels des entités morales et éthiques (Seligman, 1992) pour la promotion de leur survie, leur dignité, leur inclusion, des droits fondamentaux et un accès aux ressources. Une histoire remplie de concessions, parfois de passions et de sacrifices dont le but est de trouver un intérêt heuristique et hypothétique ; et qui concoure à défendre les intérêts

d'une catégorie minoritaire (Weisbrod, 1978) vis-à-vis de la société en général. Cette analyse passe en revue l'émergence du mouvement social camerounais vis-à-vis du handicap et le sentiment qui a précédé la mobilisation spécifique des femmes en situation de handicap. Elle explore les divers mécanismes par lesquels les groupes, les organisations de la société civile camerounaise (OSCs) en général, les organisations de personnes en situation de handicap (OPH) ou encore les organisations de femmes handicapées (OFH) en particulier s'organisent et agissent collectivement et de manière spécifique, pour la femme handicapée afin de provoquer un changement sociopolitique. Elle s'inscrit ainsi dans une perspective interactionniste. Dans un environnement politique camerounais particulier, la recherche interroge également les stratégies déployées en termes de mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières incontournables pour la création d'impacts au sein de la société.

Face à *« la pluralité des systèmes de différenciation et de hiérarchisation sociale qui façonnent les existences et les possibilités d'identification »* (Masson, 2015 : 171) des femmes, la théorie de l'intersectionnalité féministe permet dans le cadre de cette recherche d'expliquer par ailleurs, comment les femmes en situation de handicap font l'expérience de réalités spécifiques du fait de leur handicap, ce qui influence leur manière de penser et d'agir au sein des mouvements associatifs. S'inscrivant à l'intersection du genre et du capacitisme (Masson, 2013), l'analyse permet de réaliser que le groupe de femmes en situation de handicap constitue non seulement un groupe social marginalisé tel que le voudrait Crenshaw (1989), mais aussi que les « *expériences d'inégalité, de discrimination et de violences ne sont ni vécues de la même manière, ni au même degré par les hommes handicapés et par les femmes sans handicap* » (Masson, 2022 :92). Dès lors, une analyse *« sur les femmes ou les personnes en situation de handicap en général s'avère insuffisante pour rendre compte des réalités, les « oppressions et discriminations »* (Masson, 2015 : 36) auxquelles seraient confrontées cette catégorie sociale spécifique au sein d'une société donnée. Hill Collins va dans le même sens en affirmant que *« des formes particulières d'oppressions croisées, par exemple les croisements de la race et du genre, ou de la sexualité et de la nation, nous rappellent que l'oppression ne peut être réduite à un seul type fondamental et que les oppressions se conjuguent pour produire l'injustice ».* (Hill Collins, 2000 : 18). Les systèmes d'inégalité résultant entre autres du patriarcat (Sonko, 2022), de la classe sociale, ou encore de la discrimination fondée sur la capacité physique interagissent les uns avec les autres pour produire de manière continue des avantages et des désavantages structurels **(**Hankivsky, 2014) qui affectent la vie quotidienne des personnes en fonction de leur sexe et influencent les relations de pouvoir.

Cette approche permet ainsi d'observer la légitimité du mouvement associatif pour les femmes handicapées dans un contexte d'expansion d'un féminisme propre à l'Afrique, le féminisme africain, en opposition à un féminisme libéral imposé par le Nord, parfois qualifié de « néocolonialiste » (Steady, 2005 ; Ogundipe-Leslie, 2007) et qui n'est pas théorisé à partir des réalités du Sud (Raewynn Connell, 1997). Le handicap étant devenu un véritable enjeu féministe (Meekosha et Dowse, 1997; Masson : 2013) il s'agit dans un contexte local, d'examiner les combats spécifiques, les relations de pouvoir et les enjeux sociaux afin de modifier ou de redéfinir les connaissances populaires.

2- Cadre méthodologie de la recherche

Ancrée dans une démarche principalement qualitative, cette recherche sur la structuration du mouvement féminin et féministe lié au handicap au Cameroun s'appuie sur une combinaison de données primaires et secondaires, recueillies à l'aide des méthodes usuelles des sciences sociales.

La collecte des données primaires repose sur une combinaison des entretiens semi-directifs et l'observation directe favorisée par la posture de l'autrice en tant qu'actrice de la société civile[1]. Conduites entre février et avril 2025 avec l'assistance d'un doctorant en sociologie[2] les entretiens réalisés auprès de dix-huit acteurs et actrices clés, soit onze femmes et sept hommes. Cet echantillon diversifié comprend des responsables d'organisation (04), des cadres institutionnels (03) et femmes militantes en situation de handicap (11). Les organisations enquêtées ont été identifiées à partir d'une recherche personnelle et d'un repertoire obtenue auprès de l'Association PROMHANDICAM pionnière dans la promotion des droits des personnes en situation de handicap au Cameroun (nous y reviendrons). Les critères d'inclusion ciblaient les structures basées à Yaoundé, dirigées par des femmes handicapées, ou donc les missions sont orientées vers la promotion de la femme handicapée. Le choix de la ville de Yaoundé se justifie par son caractère cosmopolite. En plus du fait qu'elle soit la Capitale du pays, la densité de son tissu associatif est l'une des plus forte de la région (DGCID, 2004). Les entretiens individuels ont été réalisés en présentiel (pour la plupart) et au téléphone pour pallier l'indisponibilité géographique de certains enquêtés. L'ensemble des échanges s'est déroulé dans le respect des règles éthiques de la recherche et le consentement de chaque acteur a été recueilli à l'avance aussi bien en ce qui concerne l'entretien que l'enregistrement de l'interview.

Les entretiens réalisés ont par la suite été transcrit individuellement, organisées et analysées de manière thématique. Une revue minutieuse de la littérature scientifique ainsi des rapports publiés ont permis d'exploiter des données secondaires.

3- Militantisme et handicap : revue de la littérature spécifique

Comme c'est le cas pour les questions de handicap de façon générale, la recherche sur l'ensemble du mouvement associatif demeure très précaire au Cameroun et en Afrique globalement. La littérature existante permet toutefois de comprendre que les caractéristiques du mouvement associatif sont bien différentes que l'on se réfère aux sociétés du Nord ou à celles du Sud. « *La société civile africaine a ses propres racines et ses propres objectifs* » (Cazabat, 2016 : 81). Badie (1992 : 116) dira à ce sujet que l'émergence de la société civile en Occident est subordonnée à la satisfaction de trois conditions : la différenciation des sphères publique et privée, l'individualisation des relations sociales et la primauté des solidarités horizontales sur les allégeances verticales.

---

[1] L'auteur de ce texte est cofondatrice et Directrice exécutive de l'Association des Acteurs de Développement (ADEV), une organisation de la société civile camerounaise basée à Yaoundé et ayant pour mission d'encadrer et d'outiller les jeunes et les femmes pour l'édification d'une communauté juste et inclusive ; et une meilleure implication à la vie sociale et politique. www.adev4change.org

[2] Les données ont été collectées avec l'assistance de M. Francis Fosso Wafo, Doctorant en Sociologie à l'Université de Yaoundé 1.

L'environnement associatif au Cameroun laisse entrevoir deux tendances ayant entrainé deux pôles de réflexion. D'un côté, les solidarités horizontales ont été analysées à travers sa dimension communautariste en ce sens qu'elle est historiquement fille du mouvement communautaire (Mokam, 2019). Cette dimension est fortement relayée par des auteurs tels Chetima (2013), Fendjongue (2006) ou encore Y. Moulu (2015). En 2012, Stock-Smith précisait déjà que très souvent, au Cameroun, la plupart des associations sont liées à des communautés. L'objectif au sein de ces regroupements n'étant pas nécessairement les relations publiques ou un contrepouvoir politique, mais surtout la possession des biens ou d'intérêts communs. Ce communautarisme demeure tout de même proche du sens que Desroche (1991), Draperi (2007), Favreau (2005) ou encore Laville (2000) accordent à l'économie sociale ou solidaire dans la société occidentale. Un aspect profondément définit par Pirotte (2007) et qui détermine les usages sociaux les plus répandus de la société civile à savoir la démocratie participative, la coopération au développement, les solidarités, plaçant ainsi cette notion à la croisée des débats sur l'évolution des sociétés contemporaines.

D'un autre côté, il existe un mouvement associatif construit autour des principes que lui octroie la loi de 90 à savoir « *la convention par laquelle des personnes mettent en commun leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices* » (Art. 2). D'après Koungou, la compréhension de l'environnement des OSC au Cameroun est très complexe. *« Il est constitué de nombreuses associations de tailles variables, aux objectifs et méthodes de travail différents »* (Koungou, 2020 : 6)., et agissent le plus souvent directement avec les bénéficiaires sans impliquer les pouvoirs publics. Pour Cazabat (2016 : 80), ces organisations s'intéressent davantage aux problématiques de développement et prennent la place aux côtés des organisations internationales, multilatérales, ou encore non gouvernementales (ONG).

Parlant du mouvement social autour du handicap, des auteurs ont analysé comment les mobilisations de personnes handicapées, les collectifs d'individus ont contribué, dans diverses sociétés, à déplacer le regard et l'imaginaire autour du handicap et son traitement politique (Fillion et Ravaud, 2013). Tout en retraçant brièvement l'historique des regroupements de personnes vivant des situations de handicap spécifiques en France, les deux auteurs montrent que les premières mobilisations avaient pour but de créer « *un espace de partage « entre soi » qui permet aux individus de sortir de leur isolement et de la relégation* » et de plaider « *leur cause auprès des pouvoirs publics* » (Fillion et Ravaud, op. cit : 16). A une époque où les représentations autour du handicap étaient orientées vers la honte et le confinement, les organisations vont travailler à redonner une certaine dignité aux personnes handicapées à travers la création d'institutions d'accueil adaptées, d'établissements spécialisés d'éducation, des foyers d'hébergement. Ravaud poursuit cette réflexion au-delà de la France et montre en 2001 dans quelle mesure les organisations internationales et les mouvements de personnes handicapées ont contribué à l'émergence du modèle social du handicap en mettant l'accent sur les facteurs sociaux et environnementaux qui créent le handicap, plutôt que sur les déficiences individuelles tel que le martèle le modèle médical traditionnel. En effet, les organisations internationales telles que l'OMS et les mouvements de personnes handicapées ont joué et continuent à jouer un rôle capital dans la promotion de ce modèle et contribuent ainsi à faire du

handicap, une question de droits humains et de justice sociale (Ravaud : 2001). Entre temps, cette dynamique du mouvement associatif autour du handicap a profondément été exploré par Florence Paterson &Al. (2000) dans l'ouvrage intitulé *L'institution du handicap : le rôle des associations XIXe-XXe siècles*, ouvrage dans lequel les auteurs abordent, sous diverses casquettes, la genèse institutionnelle de ce mouvement en France. Une contribution historique qui pour les auteurs « constitue un jalon d'intelligibilité » (Stiker, 2000 : 14) de ce qu'ont vécu les personnes au corps hors normes à cette époque précise. Avant eux, Shakespeare (1993) interrogeait déjà comment de par le monde et particulièrement aux Etats-Unis et en Grande Bretagne, les personnes en situation de handicap ont émergé telle une force politique cohérente depuis le début des années 70, tout en s'intéressant aux implications d'un tel développement à travers la théorie du mouvement social.

A partir d'une recherche réalisée auprès des OPH de la commune de Gonaïves, Reichhart et Saint-Pierre montrent l'importance de l'engagement associatif vis-à-vis des personnes à Haïti. Un engagement qui reste toutefois « *limité du fait d'une faible capacité organisationnelle caractérisée par la non-utilisation d'outils de planification et de gestion, l'insuffisance de ressources matérielles et financières et une gouvernance associative autoritaire* » (Reichhart et Saint-Pierre, 2020 : 207). Cette étude, comme beaucoup citées plus-hauts, s'intéresse au mouvement des personnes handicapées en général, sans un intérêt spécifique au mouvement des femmes en situation de handicap. Meekosha (2006), Thomas (2006) ou encore Masson (2013) diront d'ailleurs à ce propos que les réalités tout comme les luttes des femmes handicapées demeurent rarement discutées dans les travaux liés aux études féministes. Si, comme le déclare Janet Price « *malgré les progrès à l'échelon international, les femmes handicapées ont généralement été ignorées au sein de la société, y compris par les mouvements féministes, et privées de leurs droits* » (Price, 2012 : 31), certains auteurs contemporains ont tout de même, pris la peine d'analyser la problématique des mouvements sociaux autour de la femme handicapée.

Price (op. cit.) montre d'ailleurs que le mouvement des personnes handicapées étant fortement dominé par les hommes, les femmes handicapées et politiquement engagées ont souvent basé leur analyse de l'oppression sexospécifique propre au handicap sur le féminisme. Cependant, cela n'est devenu un processus à double-sens qu'au début du nouveau millénaire, lorsque, les militantes pour les droits des femmes et surtout celles travaillant sur des questions de santé dans des pays à faibles revenus, ont commencé à envisager des alliances politiques avec les femmes handicapées. Les femmes handicapées se réunissent donc pour partager leurs expériences, pour s'entraider et avoir plus de « confiance en soi », mais aussi pour le plaidoyer et faire entendre leurs voix. Dominique Masson montre quant à elle qu'au Canada, organisées depuis le début des années 80, le mouvement des femmes handicapées se donne « *pour objectifs de rassembler, de défendre et de promouvoir les intérêts des femmes handicapées, plus particulièrement de « lutter contre toutes les formes de violence, de discrimination, de marginalisation ou d'exclusion à leur endroit* » (Masson, 2013 : 116). S'intéressant une fois de plus à Haïti, Masson, Baranyi et Louis (2021) parviennent à travers une approche féministe intersectionnelle, à tracer les contextes d'émergence et de déploiement des organisations de femmes handicapées en Haïti ; des mobilisations féminines qui viennent « *politiser des*

expériences de vie situées à la jonction du genre et du capacitisme théorisés comme systèmes imbriqués de la domination sociale » (Masson, Baranyi et Louis, 2021 : 71). Prenant quant à lui pour terrain d'étude le Japon, Tsuchiya Yō (2025) fait savoir que bien que la mobilisation pour la femme en situation de handicap s'est faite beaucoup plus tardivement, elle a positivement et collectivement affecté, dans ce contexte culturel particulier, les biographies et les expériences des femmes. « *Une démarche de pair aidance, (...) qui englobe "l'écoute mutuelle et le soutien" entre personnes égales, ayant un parcours similaire marqué par le handicap* » (TSUCHIYA Yō, op. cit : 75).

A l'issue de ce tour panoramique sur les situations d'ailleurs, il ressort que notre recherche, aussi partielle soit-elle, vient ainsi combler les lacunes d'une littérature presqu'inexistante au Cameroun.

4- Résultats

4.1. Le mouvement associatif autour du handicap au Cameroun : dynamique sociohistorique et contextuelle

Plusieurs auteurs se sont longuement penchés sur la définition des mouvements sociaux et il en ressort globalement que le mouvement social renvoie à un ensemble de membres mobilisés de manière formelle ou informelle, engagés dans des actions et stratégies communes, organisés de façon collective (Srilatha Batliwala, 2012 : 3) et constante. Ceux-ci poursuivent un programme sociopolitique clair et partagé dans le but d'atteindre un objectif précis et impulser le changement. Les mouvements peuvent être construits par des individus ou des organisations et cibler la société en général ou plus précisément certaines catégories sociales telles les femmes ou les personnes en situation de handicap. Neveu (1996) dira à ce propos que « *l'ordinaire d'un mouvement social, ce sont aussi des femmes et des hommes qui agissent, partagent intérêts, émotions, espoirs. C'est encore une occasion privilégiée de mettre en question le monde social tel qu'il tourne, de dire le juste et l'injuste. C'est parfois le levier qui fait bouger la politique et la société, l'événement partagé qui fait mémoire pour une génération* » (Neveu, 1996 : 2). Les organisations de personnes en situation de handicap (OPH), ont en effet, à travers leurs actions de plaidoyer et de militantisme de par le monde, favorisé l'intégration des droits des PSH dans divers aspects de la vie et des politiques (Katsui & Chalklen, 2020 ; Baranyi & Pueugue, 2023).

Au Cameroun, le mouvement des personnes en situation de handicap est porté par un ensemble d'organisations et de réseaux structurés pour démocratiser la participation de la personne en situation de handicap et faciliter leur accessibilité sociopolitique. Ce qui leur confère une légitimité et une grande responsabilité. En plus de la loi de 90 portant liberté d'association, le Cameroun est signataire de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) et de son protocole facultatif. Le pays dispose d'un cadre juridique national pour l'inclusion des personnes handicapées, légitimé par deux instruments clés à savoir la loi n° 2010/002 du 13 avril 20102 relative à la protection et à la promotion des personnes handicapées et la loi n° 2018/6233/PM du 26 juillet 2018 fixant les modalités d'application de

la loi n° 2010/002 du 13 avril 2010[3]. Un rapport publié par le Center Cameroon Cluster Programme (CCCP) fait état de 6 décrets et arrêtés, et de quatre circulaires orientant la promotion de la personne en situation de handicap au Cameroun (CCCP, 2021)[4], auxquels il faut ajouter la Politique nationale sur l'éducation inclusive adoptée en 2024. Un ensemble d'instruments légaux et politiques qui témoignent, avec les structures existantes d'une volonté politique de protéger et d'inclure la personne handicapée. C'est ce cadre réglementaire qui oriente également l'action des organisations de la société civile qui s'intéressent au handicap.

Il s'observe à l'évidence un important ancrage du mouvement associatif autour du handicap au Cameroun. Le premier mouvement autour du handicap au Cameroun date des années 1970 (Etongué Mayer, 2007), organisé autour de l'Union Générale des Grands Infirmes du Cameroun (UGAGIC) et porté par un homme en situation de handicap visuel. Réunissant des personnes portant divers types de handicap, elle a été reconnu d'utilité publique par le décret N° 71/DF/315 du 19 juillet 1971. L'UGAGIC a ainsi évolué pour devenir en 1981 l'Union National des Handicapés du Cameroun (UNACAM), puis la Fédération Nationale des Associations des Handicapés du Cameroun (FENAHCAM) en 1985, passant ainsi d'un groupe rassemblant uniquement les individus à une faitière qui coordonne les actions de diverses associations et unions sectorielles agissant pour défendre la cause et promouvoir les droits des personnes handicapées au Cameroun. Elle travaille davantage pour l'inclusion des personnes en situation de handicap à la prise de décision et à leur intégration dans divers domaines de la vie sociale ; elle engage également des actions de plaidoyer et de lobbying pour demander l'application des droits reconnus aux personnes handicapées par les textes nationaux et les conventions internationales. Cette organisation pionnière a présidé la création de réseaux s'occupant de divers types de handicap à savoir l'Association Nationale des Aveugles du Cameroun (ANAC), l'Association Nationale des Handicapés Moteurs et Amputés du Cameroun, l'Association Nationale des Anciens Lépreux du Cameroun (ANALCAM), l'Association Nationale des Déficients Auditifs du Cameroun (ANDAC), l'Association Nationale des Sourds muets du Cameroun (ASCAM).

Du fait de nombreuses difficultés structurelles, la fédération a arrêté de fonctionner tout comme plusieurs associations nationales. Le Président du Conseil d'administration de la Plateforme Inclusive Society for Persons with Disabilities dira à ce sujet que :

> *« La FENAHCAM n'existe plus parce que la plateforme a été remplacée. Parce que FENAHCAM regroupait tout type de handicap. Il y avait cinq associations spécifiques qui étaient membres de la FENAHCAM. Bon maintenant, la façon de gérer tout ça, finalement, les gens ont laissé tomber. Ça n'existe plus. On n'a pas pu continuer. Le conflit lié au leadership a contribué à sa faillite »*[5].

Il rajoute que :

[3] UNPRPD (Partnership on the rights of persons with disabilities) & UN Cameroon: Situational analysis of the rights of persons with disabilities in Cameroon, Country report 2021, Novembre 2022.
[4] CCCP : Recueil des textes juridiques relatifs à la promotion et la protection des droits des personnes handicapées au Cameroun, Yaoundé, 2021.
[5] Entretien avec M. Martin Luther, Président en exercice du Conseil d'administration de la Plateforme Inclusive Society for Persons with Disabilities, entretien réalisé le 15/04/2025 à Ekié.

« Après FENAHCAM, il n'y a plus eu d'autres. Après, il est resté les associations spécifiques, comme l'ANAC. Parmi les autres, c'est l'ANAC qui existe encore, pour les aveugles. L'AMAC, c'est pour les moteurs. Ça ne fonctionne plus. Et puis pour les sourds muets, ça ne fonctionne pas aussi. Pour les lépreux blanchis, c'est ça qui peut encore exister ».

Les défaillances de la Fédération ont favorisé l'émergence de mini réseaux concurrents chacun avec l'ambition affichée d'unifier le mouvement, générant ainsi une certaine cacophonie organisationnelle au niveau des organes faîtières. Dès 2021, le rapport Pays des Nations Unies soulignait déjà l'absence d'une plateforme nationale de coordination officiellement reconnu au Cameroun, en dépit des efforts constants des OPH pour structurer leur concertation et leur plaidoyer collectif[6]. Ce constat est conforté par la cartographie des capacités humanitaires des organisations de personnes vivant avec le handicap (OPH) et des ONG axées sur le handicap au Cameroun, commanditée par la Christoffel-Blindenmission Christian Blind Mission (CBM)[7] : réalisée à travers huit régions du pays, l'étude met en évidence un paysage associatif morcelé où cohabitent divers regroupements tels que la Plateforme Inclusive Society for Persons with Disabilities, la Coordination Unit of Associations of Persons with Disabilities, la Dynamique Handi, pour ne citer que ceux-là.

Dans cette anarchie, deux réseaux se distingue de manière significative, à savoir la *Plateforme Inclusive Society for Persons with Disabilities (*créee en 2011) qui se déploie dans la partie francophone du pays et la Coordination de l'Association des Personnes Handicapées (CUAPWD créée en 2007) travaillant dans les deux régions anglophones. Ces deux réseaux jouent principalement un rôle d'encadrement, de coordination et travaillent quotidiennement, dans les limites de leurs moyens, pour la pleine participation des personnes en situation de handicap à la vie sociopolitique, économique et publique. Leur mission est d'amener les communautés et les acteurs politiques à mieux prendre en compte l'approche du handicap dans tous les secteurs de la vie nationale, tout en conservant leur autonomie, à partager l'idéal d'une société juste et équitable et à remplir les conditions d'adhésion telles que prescrites dans le règlement intérieur [8].

Ces plateformes réunissent des centaines d'OPHs engagées de façon synergique ou individuelle, dans le plaidoyer, la sensibilisation ou encore la promotion des droits de la personne dans différents domaines de la vie. En 2021, la Plateforme Inclusive Society comptait déjà parmi ses membres, 200 OPH et OSC spécialistes des questions de handicap[9] tandis que la CUAPWD comptait quant à elle 101 organisations enregistrées. Sachant que plusieurs autres organisations ne sont pas affiliées à ces réseaux, il ressort que le mouvement social autour du handicap est caractérisé par une pléthore d'OPH et d'OSC travaillant généralement en rangs

[6] "There is no national official recognized coordination platform of OPDs in Cameroon. OPDs have been working hard to improve their coordination efforts and ameliorate their collective advocacy" UNPRPD, Situational analysis of the rights of persons with disabilities, Cameroon country report, 2021, p.14

[7] Nadège Takougang : Cartographie des capacités humanitaires des organisations de personnes vivant avec le handicap (OPH) et des ONG axées sur le handicap au Cameroun, Commanditée par CBM Christoffel-Blindenmission Christian Blind Mission e.V., Novembre 2022

[8] Site Web CUAPWD.

[9] UN Cameroon country report, 2012

dispersés pour atteindre un objectif communément partagé à savoir une meilleure inclusion sociopolitique de la personne en situation de handicap. La cartographie réalisée en 2022 par CBM[10] a identifié 311 organisations formellement enregistrées à 78%, avec 56% d'OPH c'est à dire dirigées par et pour des personnes en situation de handicap, 10% d'OSC, donc d'organisations dirigées par des personnes sans handicap, et qui s'intéressant aux questions de handicap, 7% constitués de réseaux d'OPH et 27 % classées dans la catégorie de ceux n'ayant pas donné de précision et autres.

Si la grande majorité de ces organisations ont été créés après la loi de 90 et ont une couverture d'actions davantage local, circonscrites à l'échelle de la ville ou la région, quelques-unes vont se démarquées aussi bien en terme de longévité que d'impact socio-spatial. Tel est le cas de PROMHANDICAM (Services pour la promotion des personnes handicapées du Cameroun) ou du CJARC (Club des jeunes aveugles réhabilités du Cameroun) cofondée par deux anciens élèves non-voyants de l'une des plus anciennes écoles pour personnes en situation de handicap visuel au Cameroun : la Rehabilitation Institute for the Blind de Buea.

Actrice majeure du paysage associatif depuis près de cinq décennies, PROMHANDICAM s'impose comme l'une des organisations les plus influentes du mouvement social autour du handicap au Cameroun. Elle s'assigne pour objectif « de développer toute action susceptible de favoriser l'épanouissement des personnes handicapées, leur intégration socio-économique et leur pleine participation au processus de développement inclusif de la société » [11] (Site web). Pour concrétiser cette mission, elle déploie un large éventail d'interventions allant de l'éducation inclusive au développement à base communautaire, en passant par la production de documents en braille et la prise en charge physio-psychologique. Son organisation structurelle lui a valu la reconnaissance de nombreux partenaires à l'instar de la Cameroon Baptist Convention Health Services ou encore Christian Blind Mission (CBM) qui represente aujourd'hui son principal partenaire. PROMHANDICAM se considère également comme le dit l'un de ses responsables, comme étant un centre « *d 'appui au fonctionnement des services des organisations des personnes handicapées. Nous faisons ce qu'on appelle le coaching en matière de la gestion administrative, gestion financière et les autres domaines qui s'avèrent importants pour chaque organisation* »[12].

Parallèlement, d'un autre côté de la ville de Yaoundé, le Club des Jeunes réhabilités du Cameroun (CJARC) connait un déploiement remarquable depuis 1988, en début des difficultés rencontrées à ses débuts. La structure s'est developpée sous l'impulsion de ses deux fondateurs non-voyants, Coco Bertin et Amahata Adjibita Martin Luther qui ont su ancrer cette organisation dans le paysage social et progressivement étendu son champ d'action. Concernant la diversité des activités menées par la structure, l'un des fondateurs déclare ceci :

[10] Cette étude avait pour objectif « d'évaluer et de documenter l'implication des OPH nationales et locales et des ONG nationales/locales travaillant pour l'inclusion des personnes handicapées dans la coordination humanitaire, ainsi que leurs capacités et leur compréhension de l'action humanitaire inclusive » (p8)
[11] https://promhandicam-asso.org
[12] Entretien avec M. Henry, Travailleur social à PROMHANDICAM, le 10 avril 2025 à 17h, à Mimboman.

« *Vous savez, une association que tu as fondée, tu dois beaucoup travailler pour que ça puisse progresser. Avec le CJARC, nous avons commencé d'une façon simple avec 60 000 francs. Nous avons commencé le CJARC mon ami Coco et moi. Maintenant, nous avons progressé et au niveau du CJARC, nous avons créé beaucoup d'institutions à l'intérieur. Nous avons une école primaire inclusive bilingue qui part de la maternelle au cours moyen 2. Et nous avons créé une ENIEG pour la formation des institutions d'enseignement scolaire et primaire. Et nous avons au sein du CJARC créé aussi l'institut Coco Bertin qui forme les entrepreneurs, les gens qui sont prêts à travailler et tout ça avec plusieurs techniques à l'intérieur. Et nous avons créé un centre d'alphabétisation fonctionnelle des aveugles où je suis directeur général. Nous sommes encore en train de créer déjà un collège privé bilingue inclusif Amahata qui porte mon nom* »[13].

Sur le plan statutaire, ces associations relèvent du secteur privé à but non lucratif et connaissent une dynamique de professionnalisation, évoluant progressivement du statut d'organisation de la société civile (OSC) de droit commun à celui d'organisation non gouvernementale (ONG). Qu'elles soient tout simplement OSC ou OPH, elles sont placées sous de la tutelle du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation qui est responsable de la création ou encore la légalisation. Par ailleurs, les questions de handicap sont gérées du point de vue administratif par le Ministère des Affaires Sociales à travers sa Direction de la protection sociale des personnes handicapées et des personnes âgées. Ce dispositif est renforcé au niveau central par un Comité national pour la réadaptation et la réinsertion socio-économique des personnes handicapées créé par le Premier Ministère. Enfin la Commission Nationale des Droits de l'Homme constitue un espace stratégique d'ancrage et de plaidoyer, au sein duquel sont rattachées plusieurs OPH pour la défense des droits fondamentaux.

Toutes ces structures ont favorisé le développement d'un cadre réglementaire et amélioré les considérations autour du handicap au Cameroun. Elles ont permis à de milliers de personnes vivant une situation de handicap, d'accéder à l'éducation et à la formation, dans une société camerounaise à une époque où l'accès à l'école inclusive constituait tout un luxe pour les populations, la politique sur l'éducation inclusive n'ayant été adoptée qu'en 2024. Ces institutions ont été déterminantes dans le processus de promotion social et politique du handicap au Cameroun et continuent de travailler aujourd'hui pour une meilleure inclusion des PSH. Les principales causes portées par ces OPH étant « *l'accès aux services sociaux de base, l'éducation, la santé, l'insertion socio-professionnelle, l'autonomisation plus globalement de la personne handicapée. Bref, amener les personnes handicapées à s'épanouir dans la société, … amener la société à construire un monde plus inclusif* »[14].

Même si les militants de la cause du handicap reconnaissent la légitimité d'une action ciblée en faveur des FSH, au regard des pesanteurs et des considérations socioculturelles qu'elles subissent, les actions et plaidoyer au sein du mouvement sont restés longuement globalisés et largement indifferenciés. Dans les faits, rares sont les Organisations de Personnes Handicapées (OPH) qui intègrent une véritable perspective genre ou répondent aux besoins

[13] Entretien avec M. Martin Luther, Président en exercice du Conseil d'administration de la Plateforme Inclusive Society for Persons with Disabilities, entretien réalisé le 15/04/2025 à Ekié.
[14] Entretien avec M. Michel, Employé à PROMHANDICAM, le 10 avril 2025, à 15h, à Mimboman.

spécifiques des femmes ; ces dernières demeurent d'ailleurs sous-représentées dans les instances dirigeantes des structures mixtes. De surcroît, au sein de la société civile camerounaise dans son ensemble, la question du handicap reste marginale et se trouve trop souvent réduite au registre discursif ou opportuniste de « l'inclusivité ». Un responsable d'OSC le traduit d'ailleurs en ces termes :

> *« Tous nos projets sont inclusifs. Lorsque nous faisons un projet sur le terrain, nous cherchons à ce qu'au moins 10% des participants qu'on puisse avoir soit des personnes vivant avec un handicap. Cela fait également partie des exigences des bailleurs. Le mois dernier, le 15 ou 16 avril dernier, nous étions à Ngaoundéré dans le cadre d'un atelier de formation sur le renforcement des compétences numériques des leaders d'organisations de la société civile dans la protection des enfants en ligne. Parmi les participants, nous avons des handicapés moteurs. »*[15]

Une inclusivité qui pour les organisations de personnes handicapées en général et celle du mouvement des femmes, revèle plus d'une volonté stratégique de représentativité afin de répondre aux exigences institutionnelles et aux besoins des bailleurs de fonds que d'un véritable enjeu de transformation et d'intégration des femmes handicapées.

> *« On a l'impression que les OPH sont là comme des figures. Comme des organisations figurantes dont on a besoin d'elles parfois pour agiter l'opinion nationale et internationale. Pour dire que c'est un mouvement de société civile spécialisée dynamique. Mais il reste un besoin transversal, consubstantiel à toutes ces OPH »*[16]

Même si la mobilisation autour du handicap a connu l'implication remarquable de nombreuses femmes dès le départ, elle a surtout embrassé la cause des personnes en situation de handicap de manière global, n'accordant pas de réelle priorité aux spécificités liées au sexe et aux problèmes spécifiques que pourraient rencontrer les femmes en fonction de leur handicap, jusqu'à ce qu'elles-mêmes s'engagent un peu plus tard dans le mouvement.

4.2 L'agentivité des organisations de femmes handicapées au Cameroun

Le militantisme associatif axé spécifiquement sur les femmes en situation de handicap est apparu plus tardivement au Cameroun. Parmi les structures pionnières figure la Ligue de Solidarité des Femmes Handicapées du Cameroun (LISOFHAC)[17], fondée en 1991. L'initiative est née du parcours de sa fondatrice qui, à la suite d'un accident de la circulation survenu dans sa jeunesse et face à l'absence de centres de rééducation dans sa région, s'est formée à l'ergothérapie (Vernes, 2001). Associée à un collectif de femmes handicapées, elle crée la LISOFHAC afin de promouvoir l'entraide mutuelle et l'autonomisation socio-économique par le biais d'activités génératrices de revenus. Dès 1993, la Ligue fonde le Centre des Œuvres de la Face Sacrée (C.OE.FA.SA.), une structure dédiée à la prise en charge sanitaire, à l'accueil et à l'inclusion prioritaire des femmes handicapées, ainsi que des populations vulnérables. Douze

[15] Entretien avec Arouna, Secrétaire général à Internet Society Cameroon chapter
[16] Entretien avec Daniel, ANIAAC, op. cit.
[17] Eva Jacqueline Etongué Mayer, Rapport de l'Etude sur les droits des personnes handicapées au Cameroun par l'Union Africaine des Aveugles (UAFA) et l'Association Nationale des Aveugles du Cameroun (ANAC) en partenariat avec la Promotion Internationale des Droits des Personnes Handicapées (PIDPH) du Canada et l'Association Suédoise des Personnes Handicapées et Malvoyantes (SRF), Août 2017.

ans après sa création, l'organisation gérait un réseau d'infrastructures comprenant un foyer d'accueil, un centre de rééducation fonctionnelle et un atelier de formation et de production.

Bien que la plupart des associations et réseaux spécifiquement dédiés aux femmes en situation de handicap se soient structurés à partir des années 2000, de nombreuses fondatrices et militantes bénéficiaient déjà d'un engagement associatif plus ancien dans le mouvement de façon général. Le fondement de ce mouvement spécifique pour la cause des femmes répond non seulement à la nécessité de traiter de manière ciblée les difficultés particulières éprouvées par les femmes handicapées et y apporter des solutions adéquates, mais participe surtout à la construction d'un levier d'émancipation pour briser l'invisibilisation de la femme. Dans une société camerounaise fortement patriarcale et où la domination masculine est culturellement instituée, ces espaces offrent aux FSH la possibilité de sortir des positions de subordination et de devenir les actrices principales des enjeux qui les concernent. Elles le traduisent en ces termes :

> *« Avec le réseau national des femmes handicapées, dont nous sommes membres, il y a déjà cette revendication de la femme. C'est-à-dire que ce réseau, a été institué pour les femmes handicapées. Parce qu'avant, on parlait des personnes handicapées en général. Maintenant, il y a un regard particulier sur la femme. C'est un groupe, c'est un réseau qui est jeune. A peine trois ans d'existence. Mais déjà, ce groupe est appelé au sein des grands forums, est consulté pour présenter des besoins spécifiques des femmes handicapées, je trouve que c'est déjà une victoire »* [18]

Cet intérêt spécifique accordée à la femme par les FSH elles-mêmes, visibilisé notamment lors des mobilisations instituées tous les mois de mars autour de la journée internationale des droits des femmes, a ainsi contribué à faire évoluer des considérations sociales à l'égard des femmes en situation de handicap. Elles sont de plus en plus nombreuses à investir le mouvement associatif. Loin de se cantonner à un rôle de simples membres au sein des réseaux existants, elles créent et dirigent de plus en plus leurs propres structures, déployant un leadership affirmé et générant un impact tangible au sein de leurs communautés. L'une d'entre elles exprime ses motivations en ces termes :

> *« En 2002 parce que c'est en cette année-là que j'ai eu l'idée de mobiliser les autres femmes pour qu'il y ait une association qui défend les droits des femmes handicapées. Parce qu'on était au sein de la grande association des personnes handicapées comme membres et nous avons constaté que dans cette association, le volet genre n'était pas vraiment pris en compte. On traitait des difficultés des personnes handicapées en général et le volet genre spécifique des problèmes des personnes handicapées n'était pas prioritaire. J'ai donc pris la décision de créer une autre organisation pour les femmes ».*[19].

Il existe actuellement au Cameroun plusieurs réseaux et organisations créés par les femmes handicapées elles-mêmes à savoir entre autres le Réseau des associations des femmes

[18] Entretien avec Mme Adeline, Promotrice de l'Association des Femmes Handicapées Actives du Cameroun, réalisé le 7 avril 2025 à Nkolndongo
[19] idem

handicapées du Cameroun (REFHCAM), l'Association des Femmes Handicapées Actives du Cameroun (AFHAC), la Solidarité Nationale des Femmes Aveugles et Amis du Cameroun ou encore l'Association des Femmes handicapées Dynamiques du Cameroun (AFEHADYC). Toutes expriment ce besoin prioritaire de se réunir pour l'émancipation des femmes handicapées spécifiquement :

> *« Il y a beaucoup d'associations. Généralement, c'est mélangé les femmes, les hommes, femmes et hommes. Et quand on est mélangé, on ne peut pas parler directement des problèmes liés à la femme. C'est pourquoi on se dit, si nous nous mettons ensemble, on peut résoudre facilement nos problèmes »* [20].

Allant dans le même sens, cette autre leader d'association affirme ceci :

> *« Juste pour faire des associations dans lesquelles nous participons entre nous même les femmes. Nous nous sommes dit ah il faut qu'on essaye d'apprendre, de prendre les choses en main, de pendre aussi le devant des choses et surtout améliorer la manière dont nous travaillons avec les hommes parce qu'il y a des choses communes aux femmes »* [21].

Un besoin d'intégration, de réalisation et d'expression qui concoure à l'amélioration des conditions de vie des femmes handicapées au sein des communautés. Des femmes qui militent entre autres contre la mendicité des FSH, pour la résilience sociale et économique : la lutte contre la stigmatisation, la recherche de l'autonomisation et l'épanouissement socioéconomique. Les missions sont également orientées vers la promotion et la défense des droits pour une meilleure considération des personnes handicapées en général et des femmes en particulier. Il s'agit en somme d'encourager la participation à la vie sociale, citoyenne, politique des femmes handicapées.

> *« Ce qui me tient beaucoup à cœur, c'est la considération des femmes handicapées, la considération et puis, il faut aussi croire, aux femmes handicapées. Quand une femme handicapée dit je peux, il ne faut pas douter. Il ne faut pas douter de ses capacités. Il faut leur donner la chance d'éclore les talents. C'est comme ça. Donc, il faut les laisser. Donnons-leur les chances de s'exprimer et voir. Peut-être que vous serez agréablement surpris après, et c'est ce que nous faisons dans le réseau »* [22]

En effet au Cameroun, en dépit d'avancées notables, le regard porté par la société sur le handicap de manière générale demeure empreint de stéréotypes et de représentations dévalorisantes, ce qui tend à « altériser » la personne vivant avec un handicap. Les actions ordinairement normales sont perçues avec curiosité et étonnement du fait des considérations limitées et des stéréotypes que développe la société face à leurs capacités. Dans une société où le statut de la femme est difficilement dissociable de son rôle de mère, d'épouse et d'actrice

[20] Entretien avec Mme Carine, Mme Adeline, Femme handicapée moteur, Présidente du Consortium des femmes handicapées dynamiques du Cameroun, réalisé le 10 mars 2025 à 11h (en ligne).
[21] Entretien avec Mme Odette, femme handicapée visuelle, Présidente de la Solidarité Nationale des Femmes Aveugles et Amis du Cameroun et du Réseau des associations des femmes handicapées du Cameroun, réalisé le 10 avril à 11h à Nkolfoulou.
[22] Entretien avec Mme Odette, op. cit.

socioéconomique, ces perceptions limitées engendrent discrimination et marginalisation malgré les difficultés liées à l'environnement infrastructurel, notamment la question de l'accessibilité face au handicap physique (UN Country report 2021 : 18).

Elles demeurent nombreuses à vivre dans une extrême précarité avec de nombreuses difficultés économiques et familiales. D'après le Document de Politique Nationale des personnes handicapées[23], les femmes représentent environ 48,6% (p24) de la population handicapée au Cameroun. Les résultats du dernier Recensement Général de la Population et de l'habitat publié en 2010 montrent que les niveaux d'activité économique demeurent très faibles chez les personnes en situation de handicap en général soit un taux de 46,5%[24]. Chez les femmes handicapées, ce taux d'activité est de 39,3% avec plus de 70% de femmes exerçant de façon indépendante. Leur taux de salarisation est de 12,7% avec 6,4 % seulement travaillant dans le secteur formel.

En réalité, l'accès à l'autonomie économique participe à transformer le regard de la société en déconstruisant la représentation qui associe historiquement le handicap à la dépendance et à la mendicité. L'exercice d'une activité économique ou professionnelle réattribue à ces femmes un statut social valorisé suscitant respect, légitimité et considération. Ce passage de la vulnérabilité subie à la productivité reconnue modifie profondément les attitudes collectives à leur égard. C'est précisément cette quête de revalorisation symbolique, la volonté de refaçonner l'image sociale de la femme en situation de handicap, qui impulse la dynamique associative et alimente le militantisme. Une vision portée par des femmes leaders généralement plus éduquées, plus ouvertes d'esprit et entreprenantes. Elles mobilisent officiellement leurs expertises pour fonder des structures d'entraide, construire des réseaux de solidarité, amplifier les revendications du groupe et incarner les voies possibles de l'émancipation.

> *« Maintenant, au quotidien, nous travaillons à ce que la femme ait une meilleure image. Que les femmes handicapées aient une meilleure image. Nous apprenons aux jeunes le développement personnel, comment s'exprimer, comment se tenir en public. L'esprit du travail, nous leur apprenons à ne pas mendier, à ne pas quémander, mais aussi à réfléchir. Ne pas s'apitoyer sur toi, mais comment faire pour me développer. Je sais que j'ai des problèmes de mobilité. Alors je développe des stratégies. »*[25]

A une autre d'ajouter :

> *« Je pousse les parents à faire sortir leurs enfants handicapés d'une précarité. Je ne sais pas. Je remarque que les familles, surtout les musulmans aiment cacher leurs enfants handicapés. Ils nous cachent, je ne sais pas pourquoi. D'abord, nous sommes marginalisés dans notre propre famille. Donc c'est d'abord ça mon grand combat. Il faut d'abord faire sortir les personnes handicapées de la précarité »*[26].

[23] Ministère des Affaires Sociales : Document de politique nationale de protection et de promotion des personnes handicapées au Cameroun et plan d'action 2017- 2021, Yaoundé, juin 2017.
[24] 3e RGPH : Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap, Vol. 2, Tome 13, BUCREP-UNFPA, 2010, pIX.
[25] Entretien avec Mme Alphonsine, Femme handicapée moteur
[26] Entretien avec Amina Ibrahim, op. cit.

Elles cultivent en permanence des valeurs de résilience et de solidarité pour promouvoir d'une part l'acception, la dignité et le dépassement de soi auprès du groupe des femmes handicapées, et d'autre part l'inclusion dans la société. Pour la plupart des organisations,

> *« Les premières valeurs, c'est d'abord l'épanouissement et l'inclusion sociale de la personne en situation de handicap. Donc, on doit inclure la personne. Ce n'est pas la personne en situation de handicap qui doit chercher à s'inclure. Mais, tout doit être fait pour que la personne en situation de handicap puisse être incluse. »* [27]

Au quotidien, les mouvements des femmes handicapées œuvrent au développement personnel et collectif vis-à-vis du handicap. Cette dynamique s'appuie sur une pluralité d'actions à savoir l'organisation des conférences, des ateliers de partage d'expériences, des séances de sensibilisation grand public pour une meilleure considération de la personne handicapée. Les organisations de femmes mettent accordent un intérêt accru aux activités de développement personnel et des apprentissages orientés vers l'entrepreneuriat local : des formations aux activités génératrices de revenus telles que la couture, les activités artisanales (le tissage, l'artisanat, le perlage sur maroquinerie, la transformation des produits naturels), le petit commerce afin de favoriser l'insertion et l'autonomisation socioéconomique des femmes handicapées.

> *« Elles doivent apprendre à être elles-mêmes. Oui. Elles doivent d'abord apprendre à tenir même leur foyer pour celles qui sont mariées, même celles qui ne sont pas mariées parce que pour la plupart elles ne sont pas mariées, à être des femmes, des mères à être responsables. Nous les initions aux activités génératrices des revenus, l'artisanat »* [28]

L'enjeu ici étant de renforcer l'employabilité et l'intégration générale des personnes handicapées. Auprès des décideurs publics, le combat de ces associations cible l'élimination des barrières physiques, communicationnelles et attitudes. Les plaidoyers vont essentiellement porter sur l'accessibilité qui demeure un véritable problème : l'accès aux infrastructures sociales et administratives, aux hôpitaux, aux services de santé sexuelle et reproductive, l'attitude du personnel de santé vis-à-vis de la femme handicapée portant une grossesse en l'occurrence.

Ce travail commun sur les femmes handicapées et sur la société repose également sur le piler éducatif, une démarche éducative à la fois formelle et informelle. Afin de contrer la déscolarisation et la sous-scolarisation qui touchent durement les femmes, les organisations associatives agissent d'une part pour l'intégration et le maintien dans le système éducatif des filles en situation de handicap ; et d'autre part au renforcement des capacités linguistiques et alphabétiques à travers des formations ponctuelles, des ateliers de discussion.

Il s'agit également d'un travail psychologique qui concourt à amener les femmes à prendre davantage confiance en elles, à s'accepter et à accepter le handicap ; à se dépasser, à découvrir ou à exprimer leurs capacités et se développer. *« Nous apprenons aux jeunes le développement personnel, comment s'exprimer, l'esprit du travail, nous leur apprenons à ne pas mendier, à ne pas quémander, mais aussi à réfléchir, Ne pas s'apitoyer sur soi. Je sais que*

[27] Entretien avec Mme Carine, op. cit.
[28] Entretien avec Mme Odette, op. cit.

j'ai des problèmes de mobilité. Alors je développe des stratégies. » (Entretien avec Mme Alphonsine, Femme handicapée moteur). Un investissement communautaire qui vise dans l'ensemble à favoriser l'accès aux besoins sociaux de base des femmes en situation de handicap et donc d'améliorer leur intégration sociopolitique.

5- Leadership des OFH et impacts sociopolitiques au Cameroun : Entre centralisme, dispersion et fragilité.

Les données collectées tout au long de cette recherche font ressortir à l'analyse trois problèmes majeurs que rencontre le mouvement des femmes handicapées, influençant ainsi son impact sur la femme handicapée elle-même, tout comme sur les politiques publiques au Cameroun.

En dépit d'un essor tardif, le milieu associatif camerounais reconnaît désormais le rôle déterminant et la place centrale qu'occupent certaines femmes en situation de handicap. Leur leadership et leur capacité de mobilisation en faveur de leur propre cause leur ouvrent ainsi un véritable espace d'expression et de légitimité. Certaines figures reviennent en effet de façon récurrente lorsqu'on se réfère auprès des institutions ou auprès des militantes de manière générale. Celles-ci constituent non seulement des modèles et des leaders pour le groupe de femmes en situation de handicap, mais également des symboles de transformation pour la société. De par leur attitude socioéconomique, leur détermination, leur esprit de résilience et de dépassement, elles servent d'exemples à toutes celles qui décident d'intégrer ou pas le mouvement associatif. De par leurs actions, elles contribuent, d'une manière ou d'une autre, à impulser le changement. Si beaucoup reste d'ailleurs à faire et malgré la rareté des structures adaptées, les mouvements des personnes handicapées et celui des femmes handicapées ont réussi, à travers les nombreuses luttes pour la promotion de l'éducation par exemple, à réduire considérablement le taux de sous-scolarisation de la personne en situation de handicap au Cameroun. En 2010, le taux net de scolarisation chez les enfants handicapés était de 69,9 %[29]. Une situation qui va sans doute s'améliorer avec l'adoption par le Cameroun en 2024, d'une politique nationale d'éducation inclusive. Cette capacité, ou encore cette volonté prouvée des femmes handicapée d'avoir un impact sur leurs communautés à travers des actions concrètes reste tout de même obstrué par d'improbables obstacles individuels et structurels.

En premier lieu, les associations de femmes en situation de handicap se caractérisent majoritairement par une gouvernance centralisée autour d'une figure-clé[30]. Bon nombre de leaders s'imposent dans la durée à la tête des structures qu'elles ont elles-mêmes fondées. Bien que cette concentration du pouvoir décisionnel ne soit pas exclusive à ce mouvement et traverse plus largement le paysage associatif camerounais, elle se traduit concrètement par une personnalisation des institutions, risquant d'assimiler à un patrimoine individuel des

[29]Aucune donnée officielle antérieure permettant d'apprécier l'évolution du taux de scolarisation chez les enfants handicapées au Cameroun sur une période précise n'a été trouvée.

[30] "While there is no national officially recognized coordination platform of OPDs in Cameroon, the Inclusive Platform for Organizations of Persons with disabilities in Cameroon, which is a coordination effort amongst OPDs/CSOs had been plagued in recent years by so much infighting. The former head of this platform was accused by most members of only using the platform for his personal gains and not undertaking the necessary advocacy which members were asking him to do. This led to lack of trust in the platform and its leadership. Several OPDs/CSOs withdrew their membership from it". (UN Country report, 2022: 29)

organisations pourtant vouées à la défense du bien commun. Un leader institutionnel explique la situation en ces termes :

> *« C'est-à-dire que lorsqu'une organisation est mise sur pied, on n'a pas pour objectif d'apporter un soutien aux membres ou à la communauté à laquelle on appartient. Mais on a pour souci majeur de se faire beaucoup d'argent à travers cette association. C'est la raison pour laquelle vous verrez que dans la plupart des associations, vous avez toujours et toujours, vous verrez, après 10-20 ans, vous verrez toujours le même leader. Il n'y a pas une rotation dans la gestion. La plupart de ces organisations fonctionnent d'une manière, comment dire, autarcique ou anarchique. Tout revient au leader. C'est-à-dire que c'est le leader qui doit penser, c'est le leader qui doit créer de l'argent, c'est le leader, même quand il y'a l'argent, c'est lui qui gère cet argent. Pourtant, quand vous voyez le récépissé de déclaration, il y a tout un bureau qui est là. Mais généralement, ce n'est que le leader qu'on voit. Et généralement, la plupart de ces associations, beaucoup n'ont pas de sièges. Le siège parfois même c'est par exemple le domicile familial ».*[31].

On assiste ainsi à l'émergence d'un mouvement structuré autour de besoins communs, mais porté par un leadership fortement incarné. Cette personnalisation excessive du pouvoir fait obstacle à l'institutionnalisation de la structure, la démocratie interne et l'autonomie organisationnelle. Dans les faits, la dirigeante constitue souvent l'unique figure représentative, monopolisant la participation aux réunions et la communication officielle de la structure. Un tel mode de gouvernance fragilise la pérennité de l'organisation, exposant la mobilisation collective à un risque d'arrêt brutal en cas d'empêchement ou d'affaiblissement des capacités de sa leader. Ce modèle d'action collective engendre des tensions fondamentales qui fragilisent l'édifice associatif et accelèrent la fracmentation du mouvement. Un déploiement de manière dispersée, qui loin de « « penser ensemble » les différents axes de la domination sociale » (Masson, 2015 : 36) et pouvoir les surmonter, aboutit davantage à une situation qui entraine dans le fond, un manque de vision partagée, non pas une volonté de transformation sociale, mais davantage des logiques d'opportunisme individuel et la recherche de gratification personnelle. Ce qui réduit considérablement l'impact des actions sur le terrain. Pour la plupart d'ailleurs, celui-ci (l'impact) se chiffre encore au niveau interpersonnelle. Après plusieurs années d'existences et de mobilisation, les plus grandes victoires partagées sont plus liées à l'obtention d'un poste, un vote lors d'une élection ou une victoire personnelle, que celles obtenues à l'issue d'une mobilisation collective.

Une réussite individuelle qui amène le plus souvent les autres membres du réseau à vouloir se détacher pour créer, chacun à son tour, une association. Cette dispersion du mouvement vers des intérêts individuels favorise la prolifération des organisations et une multiplication des leaders peu productive. Tout en reconnaissant que cette attitude n'est pas complètement antinomique avec la défense des intérêts du groupe social des femmes handicapées (compte tenue des avancées citées ci-haut), on assiste tout de même à une recherche de positionnement individuel où l'activisme devient un levier d'ascension personnelle. Tels l'opportunité de militer, de se faire un nom et de pouvoir personnellement bénéficier des avantages qui pourront découler de la position. Derrière le plaidoyer se cache à

[31] Entretien avec Henry PROMHANDICAM, op. cit.

l'analyse un mimétisme opportuniste développé dans la précarité face aux diverses situations de handicap. Au-delà de la revendication, elle (la lutte des FSH) renvoie davantage à une technique de survie face à un système handicapant, un mécanisme de défense individuel contre la pauvreté et l'invalidité sociale.

Cette fragmentation du mouvement en de multiples branches favorise donc sa fragilité démocratique, limite sa portée et entraine une rupture permanente au sein du mouvement. Les retombées sont minimes et la pression sur le politique reste faible. Malgré leur présence importante à la tête des organisations (Nadège Takougang, 2022 : 23), les FSH ont du mal à se faire entendre dans un écosystème saturé et manque énormément de visibilité aussi bien en termes d'activités sur le terrain que de communication publique. Existant généralement sans siège physique ou encore sans véritable structure et documents de gestion institutionnelle, les organisations font quotidiennement face à d'importantes difficultés financières et matérielles. En l'absence de structures de gestion solides, elles survivent généralement grâce à des moyens financiers très limités et fonctionnent grâces à des dons ponctuels reçus de réseaux développés généralement de manière informelle.

Face à l'absence de soutien spécifique des pouvoirs publics, le mouvement des FSH a dès lors du mal à se faire une place dans ce vaste environnement organisationnel civil et stratégique. En plus du fait que son développement soit assez récent, il demeure très peu organisé aussi bien sur le plan structurel, organisationnel qu'en terme de réseaux à l'échelle nationale. Les réseaux existants agissent principalement aux niveaux local et régional et les actions n'ont véritablement pas de portée nationale. A titre d'illustration, il ressort des entretiens recueillis qu'en 2018, un important travail a été entrepris sur le terrain par la *Plateforme Inclusive Society* avec le soutien de Elections Cameroun pour promouvoir la participation politique des personnes en situation de handicap (Pente & al., 2022) lors des élections municipales de 2020. A l'issue de ce vaste projet, une seule femme handicapée a pu se voir élire à un poste de Conseillère municipale dans une commune de Yaoundé (UN Country report, 2021 : 18). Elle est d'ailleurs à ce jour, la seule personne en situation de handicap occupant un poste électif dans la région. Si cette position constitue une réussite pour le groupe des femmes handicapées, il en demeure que le mouvement a connu de nombreuses difficultés structurelles en terme de relais communautaire ; il a surtout connu un manque de cohésion entre des leaders instrumentalisés. Le Président du Conseil d'administration de la Plateforme exprime ce malaise en ces termes :

« Oui, vous savez, en 2018, lorsqu'il y avait le sénatorial, on avait tenu une réunion d'ensemble. Pour que, comme le président a le droit de nommer 30 sénateurs. Alors, nous nous sommes réunis, nous avons dit que chaque type de handicap propose deux personnes, et comme ça, nous allons présenter au chef de l'État pour qu'ils puissent se nommer. Nous avons chacun trouvé des personnes qui représentaient chaque type de handicap. On a fait la liste. Après par derrière, d'autres listes se sont constituées. Au niveau de la présidence de la république, ils se sont retrouvés avec 4 ou 5 listes. Finalement, on ne sait plus quelle était la bonne liste. Et vous

voyez que c'est nous-mêmes qui créons le désordre dans notre vie. Finalement nous n'avons eu qu'un Sénateur suppléant. Ça m'a fait très mal ».[32]

Dans une société marquée par le patriarcat et le capacitisme, dans laquelle les questions de genre, de féminisme ou encore d'inclusion des PSH ne constituent en réalité pas des prioritaires politiques, la voix des femmes handicapées, encore trop marginales, peine à émerger. Malgré un arsenal juridique existant, l'inclusion des PSH reste un parent pauvre des politiques publiques. L'absence de volonté politique réelle se traduit par l'absences d'actions ciblées et d'allocations budgétaires spécifiques. Leur présence reste ainsi très limitée dans les instances de prise de décisions, à la table des discussions autour des politiques publiques sur le handicap, mais également au sein des espaces plus libéraux tels que les réseaux sociaux, ou au sein d'autres collectifs féministes et mouvements sociaux traditionnels qui pourraient constituer des caisses de résonance pour leurs revendications. Dans ce mouvement féministe encore en construction, la priorité demeure l'accès des femmes handicapées aux besoins sociaux de base et une véritable citoyenneté sociopolitique.

Conclusion

Il a été question tout au long de ce développement d'analyser le contexte de déploiement du mouvement associatif autour du handicap au Cameroun ainsi que celui du mouvement des femmes en situation de handicap. A partir des données de terrain, il s'est agi dans cet exercice d'appréhender les conditions d'émergence et d'évolution des mouvements associatifs sur le handicap, avec un accent mis sur la participation des femmes handicapées dans ce processus de transformation sociale. La recherche a permis d'apprécier non seulement les stratégies que développent les acteurs féminins pour s'imposer dans ce champ complexe, mais surtout de comprendre la matérialisation de leurs actions vis-à-vis des rapports sociaux liés au genre et au handicap. Il demeure dès lors qu'au Cameroun, le mouvement des femmes handicapées est incarné par des femmes au leadership avéré et inspirant, agissant dans un système aux réalités controversées en termes d'enjeux sociopolitiques. Loin des revendications collectives, le militantisme des femmes en situation de handicap est davantage focalisé sur une meilleure intégration et l'amélioration des conditions de vie des femmes handicapées au sein des communautés, la lutte contre la déscolarisation et la sous-scolarisation, la promotion de l'épanouissement et l'émancipation des femmes handicapées. A partir d'un ancrage fortement local, il en ressort que, dans un contexte de décolonialité des savoirs, du féminisme et d'intersectionnalité des faits, les mouvements associatifs, qu'il soit pour la cause les personnes en situation de handicap ou pour les femmes handicapées, sont confrontés à des difficultés et de contraintes construites à partir des dynamiques à la fois internes et externes qui altèrent ses structures démocratiques et influencent son impact sociopolitique. Le contexte présenté présent aussi bien dans le mouvement des PSH que dans celui des femmes handicapées amène de ce fait à questionner l'expérience de l'engagement (Erik Neveu, 1996 : 3), les convictions personnelles, la vision même qui anime ce mouvement mais également les enjeux poursuivis en termes de militantisme qui tendent finalement à reproduire les contextes de pouvoir et à pérenniser les inégalités au niveau du groupe des personnes en situation de handicap, ainsi

[32] Entretien avec Martin Luter, op. cit.

qu'au sein du groupe de femmes handicapées. Des constats qui en appellent non seulement à l'attention politique, mais surtout à une redéfinition collective de l'identité militante et d'un sens de la mobilisation alimenté par une vision à long terme, loin de la poursuite des seuls intérêts individualistes.

Bibliographie

Abega, S. C. (1999). *Société Civile et réduction de la pauvreté*. Yaoundé : Cle.

Badie, B. (1992). *L'État importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*. Paris : Fayard.

Baranyi, S. & Pueugue Simo, A. (2023). Le plaidoyer des personnes en situation de handicap pour l'ODD16+. Dans *Revue internationale des études de développement*. Dossier thématique : Questionner les objectifs de développement durable, 253 : 119-142. https://doi.org/10.4000/ried.9118

Bilge, S. (2010). Théorisations féministes de l'intersectionnalité. *Diogène. Revue internationale des sciences humaines,* (225) : 158-176. http://dx.doi.org/1 0.3917 /dio.225.0070

Cazabat, C. (2016). Les stratégies de renforcement des organisations de la société civile en Afrique subsaharienne, nouvel éléphant blanc de l'aide au développement ? L'exemple du Cameroun. Dans *Mondes en Développement,* Vol.44-2016/1-n°173 DOI : 10.3917/med.173.0079

CCCP : Recueil des textes juridiques relatifs à la promotion et la protection des droits des personnes handicapées au Cameroun, Yaoundé, 2021.

Chetima, M. (2013). Démocratisation et explosion ethno-régional au Cameroun : des relations complexes entre démocratie et ethnicité. Dans Vatz Laaroussi & al. (eds). *Les défis de la diversité : enjeux épistémologiques, méthodologiques et* pratiques. Paris : L'Harmattan. 81-90.

Crenshaw, K. (1989). Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics. University of Chicago Legal Forum, vol. 1989, Issue 1 : 139-167.

Desroche, H. (1991). *Histoires d'économies sociales. D'un tiers-État aux tiers secteurs*, 1971-1991, Paris : éd. Syros Alternatives.

Diamond, L. (1999). *Developing Democracy: Toward Consolidation*. Baltimore: The Johns Hopkins University Press.

Draperi, J.-F. (2007). *Comprendre l'économie sociale : fondements et enjeux.* Paris : éd. Dunod.

Etongue Mayer, E. J. Rapport de l'Etude sur les droits des personnes handicapées au Cameroun par l'Union Africaine des Aveugles (UAFA) et l'Association Nationale des Aveugles du Cameroun (ANAC) en partenariat avec la Promotion Internationale des Droits des Personnes Handicapées (PIDPH) du Canada et l'Association Suédoise des Personnes Handicapées et Malvoyantes (SRF), Août 2017.

Favreau, L. (2005). *Qu'est-ce que l'économie sociale ?* Gatineau : éd. Université du Québec en Outaouais.

Fendjongue, H. 2006. La construction et la politisation de l'ethnicité « kirdi » au Cameroun. *Polis/RCSP/CPSR*, Vol 13, no 1-2, 81-102

Fillion E., Ravaud, J F. (2013). Handicap et mobilisations. Dossier pratiques, N°61 : 16-18

Hankivsky, O. (2014). Intersectionality 101. The Institute for Intersectionality Research & Policy. https://womensstudies.colostate.edu/wp-content/uploads/sites/66/2021/06/Intersectionality-101.pdf

Hill Collins, P. (2000). Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment, 2nd ed. Abingdon, Oxon: Routledge.

Katsui, H., & Chalklen, S. (Eds.) (2020). *Disability, Globalization and Human Rights*. Routledge. DOI: https://doi.org/10.4324/9781351043953

Koungou, L. (2020). La gouvernance du secteur de la sécurité au Cameroun. Quel rôle pour les organisations de la société civile ? hal-02546979

Laville, J.-L. (dir.). (2000). *L'économie solidaire : Une perspective internationale.* Paris : Desclee De Brouwer

Laville, J.-L. (2002). L'association comme lien social. *Connexions*, n° 77 : 43-54.

Masson, D. (2013). Femmes et handicap. *Recherches féministes*, *26*(1) : 111–129. https://doi.org/10.7202/1016899ar

Masson, D., Baranyi, S. et Louis, I. (2021). Entre le mouvement des femmes et le mouvement des personnes handicapées : mobilisations intersectionnelles des femmes handicapées en Haïti. *Aequitas Revue de développement humain, handicap et changement social*, 2021, (27), 2 : 69-85.

Masson, D. (2015). Enjeux et défis d'une politique féministe intersectionnelle - L'expérience d'Action des femmes handicapées (Montréal). *L'Homme & la Société*, 2015/4 (n° 198) : 71-194. DOI : 10.3917/lhs.198.0171.

Masson, D. (2022). Les théories féministes anglosaxonnes du handicap. *Travail, genre et sociétés* n° 48 : 89-109

Meekosha, H. (2006). What the Hell are You? An Inter Categorical Analysis of Race, Ethnicity, Gender and Disability in the Australian Body Politics. Scandinavian Journal of Disability Research, 8, 2-3 : 161-176.

Meekosha, H., Dowse, L. (1997). Enabling Citizenship: Gender, Disability and Citizenship. *Australia Feminist Review*, 57 : 49-72.

Ministère des Affaires Sociales. Document de politique nationale de protection et de promotion des personnes handicapées au Cameroun et plan d'action 2017- 2021, Yaoundé, juin 2017

Mokam, D. (2019). Associations et communautarisation au Cameroun de 1967 à 2015 : Ensembles contre les autres. Dans Daniel Abwa (Dir.). *Bilinguisme, multiculturalisme et vivre ensemble : une réflexion des universitaires camerounais.* Yaoundé : Proximité. 367-384.

Neveu, E. (1996). *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, coll. « Repères Sociologie ».

Paterson, F., Barral, C. Stiker, H-J. Chauvière, M. (2000). *L'institution du handicap le rôle des associations XIXe-XXe siècles*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

Pente V., Jeyam A., Oye J., Rimoh S., Bechange S., Jolley E, Schmidt E. (2022). *La participation des hommes et des femmes handicapés à la vie politique au Sénégal : Etude finale*. Haywards Heath (GB) : Sightsavers.

Pirotte, G. 2007. *La notion de société civile*. Paris : éd. La Découverte.

Price, J. La naissance d'un mouvement : les femmes handicapées et leur lutte pour s'organiser » Résumé de l'étude de cas. in Srilatha Batliwala (2012). Changer leur monde mouvements féministes, concepts et pratiques, AWID,2ème édition mise à jour, PP 31-33.

Ravaud, J.-F. Vers un modèle social du handicap : l'influence des organisations internationales et des mouvements de personnes handicapées », in De Riedmatten R. (ed) (2001). *Une nouvelle approche de la différence : comment repenser le « handicap »*. Editions Médecine et Hygiène, Collection : « Cahiers médico-sociaux ». 55-68.

Reichhart, F., Saint-Pierre, C-H. (2020). Les organisations des personnes handicapées (OPH) en Haïti. Etat des lieux et analyse des OPH des Gonaïves. Dans Reichhart, F. & Al. (Dir.). *Au Carrefour de l'altérité : Pratiques et représentations du handicap dans l'espace francophone* Namur : Presses Universitaires de Namur. 207-224.

RGPH 3^{e} Cameroun. Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap, Vol. 2, Tome 13, BUCREP-UNFPA, 2010, pIX.

Seligman, A. (1992). *The Idea of Civil Society*. Princeton: Princeton University Press.

Shakespeare, T. (1993). Disabled people's self-organization: a new social movement. *Disability, Handicap and Society*. Vol. 8, N°3 : 249-264.

Sibony, D. (2016). La société civile : deux perspectives d'analyse. *Sciences et actions sociales* [en ligne]. N°4, mis en ligne le 29 avril 2016, URL : http://www.sas-revue.org/index.php/28-n-4/dossiers-n-4/61-la-societe-civile-deux-perspectives-d-analyse, Consulté le 03/03/2025.

Sonko, F. B. (2022). Perspectives critiques du féminisme en Afrique : femmes « sous silence » au Sénégal. *Recherches féministes*, *35*(1-2), 325–342. https://doi.org/10.7202/1099925ar

Srilatha Batliwala, (2012). *Changer leur monde mouvements féministes, concepts et pratiques*. AWID.

Steady, F.C. (2005). African Feminism. doi:10.4324/9780415249126-Z019-1. Routledge Encyclopedia of Philosophy, Taylor and Francis. https://www.rep.routledge.com/articles/thematic/african-feminism/v-1

Stock-Smith, L R. (2012). Le communautarisme au Cameroun : analyse comparative entre les associations ethniques et les associations non-ethniques et leurs effets à Yaoundé. *Independent Study Project (ISP) Collection*. 1390. https://digitalcollections.sit.edu/isp_collection/1390

Takougang, N. (2022). Cartographie des capacités humanitaires des organisations de personnes vivant avec le handicap (OPH) et des ONG axées sur le handicap au Cameroun, Commanditée par CBM Christoffel-Blindenmission Christian Blind Mission.

Thomas, C. (2006). Disability and Gender: Reflections on Theory and Research. *Scandinavian Journal of Disability Research*, 8, 2-3 : 177-185.

Tsuchiya Yō. (2025). Femmes handicapées et mouvements militants au Japon. 75-88 https://doi.org/10.4000/13j01

UN Country report. Case study: Political Participation and non-discrimination of persons with disabilities in political and public life, 2021

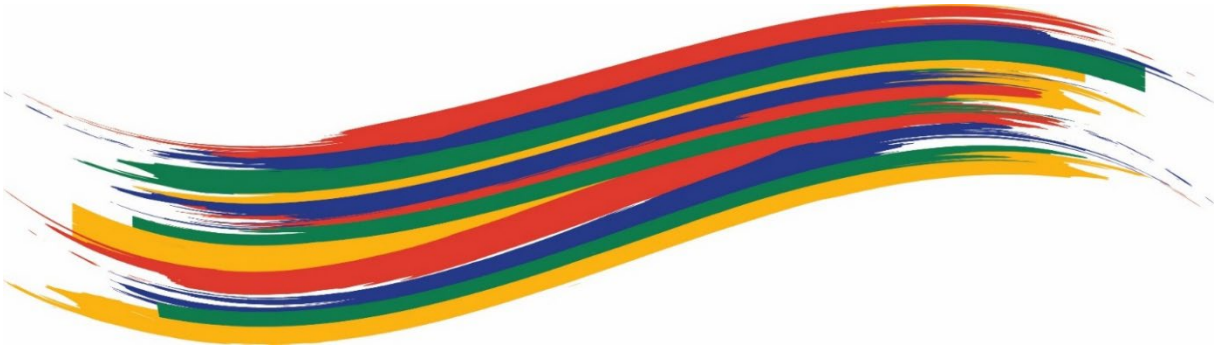
UNPRPD (Partnership on the rights of persons with disabilities) & UN Cameroon: Situational analysis of the rights of persons with disabilities in Cameroon, Country report 2021, Novembre 2022.

Vernes, J. (2001). Monique Bessomo, poétesse et militante. https://www.yanous.com/espaces/femmes/portrait011130.html Consulté le 11/06/2025

EDID-GHDI

Nous reconnaissons que nos activités et notre travail se déroulent sur des territoires autochtones. Nous reconnaissons avec respect les effets persistants et inéquitables de la colonisation sur les peuples autochtones et sur l'ensemble de la population canadienne.

Nous remercions sincèrement le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) pour son soutien financier à ce projet.



Live Work Well Research Centre
Université de Guelph
À l'attention de : EDID-GHDI
Édifice MacKinnon, bureau 501
50, rue Stone Est
Guelph (Ontario) Canada
N1G 2W1
Courriel : edid-ghdi@uoguelph.ca
Site Web : www.edid-ghdi.ca

Social Sciences and Humanities Research Council of Canada
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
Canada